

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 654**24 novembre 1997****SOMMAIRE**

Bartola S.A., Luxembourg	page 31391	Luxinia S.A., Luxembourg	31375
Dekra International S.A. & Cie, S.C.A., Luxembourg	31346	Luxrose S.A., Luxembourg	31372
Digicorp International S.A., Luxembourg	31346	Magona International S.A., Luxembourg	31374
Dinamika S.A., Luxembourg	31346	Mayapan Holding S.A., Luxembourg	31375
Dismar, S.à r.l., Luxembourg	31347	Mertens Holding S.A., Luxembourg	31375
Diwilux, S.à r.l., Lintgen	31346	Milva S.A., Luxembourg	31376
Dreive Holding S.A., Luxembourg	31347	Moonraker S.A., Luxembourg	31374
Ducare S.A., Senningerberg	31347	Morgan Stanley Asset Management S.A., Senninger- berg	31376
EKZ Holding S.A., Luxembourg	31348	Müller & Wegener, S.à r.l., Luxembourg	31376
Ellena S.A., Diekirch	31346	Muster Möbel-Foetz S.A., Foetz	31377
Emcor Luxembourg S.A.H., Luxembourg 31347,	31348	Nitlux A.G., Luxembourg	31376
E.S.G., Europäisches Sicherheitsglas Kontor S.A., Luxembourg	31352	Nolan Holding S.A., Luxembourg	31377
Euro-Habemus S.A., Luxembourg	31347	Nomura Capital Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	31378
Euro-Luxembourg S.A., Luxembourg	31348	Norda S.A., Luxembourg	31378
Euro.M. Invest S.A., Luxembourg	31349	Oblinvest S.A., Luxembourg	31379
Europatent S.A., Luxembourg	31353	Ontec S.A., Luxembourg	31378
Europroperty Gestion S.A.H., Luxembourg	31349	Patima Electro Center, S.à r.l., Bissen	31379
F.C.E. - C.A.D. S.A., Strassen	31350,	Paxedi S.A., Luxembourg	31380
Fibelfin S.A., Luxembourg	31351,	Polos Investments S.A., Luxembourg	31381
Fica Holding S.A., Luxembourg	31351,	Polyjo S.A., Luxembourg	31380
Finance Trust Holding S.A., Luxembourg 31353,	31359	Portland S.A., Luxembourg	31381
Finderlux S.A., Luxembourg	31360	Radici Poliester S.A., Luxembourg	31382
Fondation Amiperas, Etablissement d'Utilité Publique, Luxembourg	31392	Realfi S.A., Luxembourg	31379
Galena Finance S.A., Luxembourg	31361	Redonda S.A., Luxembourg	31381
GD Lux S.A., Luxembourg	31359	Refina International S.A., Luxembourg	31381
Gefin International S.A., Luxembourg	31362	R.I.I., Recherche et Investissements Internationaux S.A.H., Luxembourg	31377,
Gennaker Holding S.A., Luxembourg	31362	Rofa S.A., Luxembourg	31382
Global Futures & Options, Sicav, Luxembourg	31362	Sagil S.A., Luxembourg	31382
Global Series Fund II Management Company S.A., Luxembourg	31362,	Scandinavian Company Luxembourg S.A., Luxembg S.A.H., Luxembourg	31382
Global Technology Investments S.A., Luxembourg	31367	SDV, Scac Delmas Vieljeux (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	31382
Globa, S.à r.l., Remich	31360,	Sidstahl Luxembourg S.A., Dudelange	31383,
GPA Sistemi Lux S.A., Luxembourg	31368	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Lu- xembourg	31385
Grefa, S.à r.l., Luxembourg	31369	Société Européenne de Banque S.A., Luxembourg	31385
Hallow S.A., Luxembourg	31368	Société Luxembourgeoise des Transports Helminger, S.à r.l., Crauthem	31385
HELABA LUXEMBOURG - Hessische Landesbank International S.A., Luxembourg	31369	Socil, S.à r.l., Luxembourg	31383
Interhold S.A., Luxembourg	31369	Sodeard S.A.	31388
International Aluminum S.A.H., Luxembourg	31369	S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Dévelop- pement des Activités de Service S.A., Luxembourg	31388
International Commerce Holding S.A., Luxembourg	31370	Su-Chow, S.à r.l., Hesperange	31386,
Intersteel Finance S.A., Luxembourg	31370	Symbionics S.A., Luxembourg	31389
ISA Asian Growth Management Company S.A., Lu- xembourg	31370	Terrasud S.A., Luxembourg	31390
IT Investments S.A., Luxembourg	31349	Triolux S.A., Esch an der Alzette	31389
J.B.S.A. S.A., Luxembourg	31371	Türkiye Garanti Bankasi A.S., Istanbul	31391
Junica Finance S.A., Luxembourg	31371	Viermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg G.m.b.H., Luxembourg	31391
Kinabalu Finance S.A., Luxembourg	31371	Volante Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	31387
Kopstal Holding S.A., Luxembourg	31371	Winfield S.A., Luxembourg	31391
L.F.B. A.G., Remich	31372	Ygrek Holding S.A., Luxembourg	31390
Lofin Holding S.A., Luxembourg	31372		
Logana Immobilien S.A., Luxembourg	31374		

DEKRA INTERNATIONAL S.A. & CIE, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.174.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 1996, M. Prof. Dr.-Ing. Gerhard Zeidler, ingénieur, D-Stuttgart, a été nommé quatrième membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 26 août 1997.

Pour DEKRA INTERNATIONAL S.A. & CIE
Société en commandite par actions
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32300/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

DIGICORP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 58.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 août 1997.

P. Bettingen.

(32302/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

DINAMIKA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Signature.

(32303/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

DIWILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Lintgen, 128, route de Fischbach.

Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 1997

Sur décision irrévocable prise par l'associé unique Winandy Robert, demeurant à Lintgen, 128, route de Fischbach, le siège social de la S.à r.l. unipersonnelle DIWILUX sera transféré de Senningen, 22A, rue du Château à Lintgen, 128, route de Fischbach et, qu'en outre, la gérance technique de la société susvisée sera assumée à partir du 1^{er} août 1997, par le Sieur Winandy Robert, en lieu et place du Sieur Didier Guy, domicilié à Senningen, 22A, rue du Château.

Le siège d'exploitation de ladite société se trouve à Seltz (stand de restauration) à partir du 18 mai 1997.

Ces résolutions font désormais partie intégrante de l'acte constitutif n° 361/1995 du 29 juin 1995 rédigé et enregistré par M^e Alphonse Lentz, notaire à Remich.

Etabli à Senningen, le 31 juillet 1997.

DIWILUX, S.à r.l. unipersonnelle
R. Winandy
Associé unique

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 1997, vol. 165, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32305/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

ELLENA, Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Diekirch, le 26 août 1997, vol. 259, fol. 68, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 août 1997.

Signature.

(32310/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

DISMAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 32.432.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour DISMAR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FIBETRUST
Signature

(32304/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

DREIVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997.

DREIVE HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(32306/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

DUCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 37.135.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 1997

Le Conseil prend acte de la démission de:

- Monsieur Jacques Boel;
- Monsieur Harold Boel;
- Monsieur J.P. Boismont.

Messieurs A. Hermsen et Jean Noël Druart sont cooptés par le Conseil pour achever les mandats respectifs de Messieurs Jacques et Harold Boel. Leur nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil décide de réduire à trois le nombre de ses administrateurs et de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur J.P. Boismont.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32307/689/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

EURO-HABEMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 8.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997.

EURO-HABEMUS S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(32315/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

EMCOR LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 25.341.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 13, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

G. Isele J. Levy
Administrateur Administrateur

(32311/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

EMCOR LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 25.341.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 1996 à 11.00 heures

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'Assemblée reconferme le mandat d'administrateur de M. Gerhard Isele, M. Jacques Levy et M. Albert Tummers ainsi que celui de commissaire de ERNST & YOUNG.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

5. Néant.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32312/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

EKZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 36.511.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 mars 1991, acte publié au Mémorial C, n° 355 du 1^{er} octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKZ HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32308/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

EKZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 36.511.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 mars 1991, acte publié au Mémorial C, n° 355 du 1^{er} octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKZ HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32309/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

EURO-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 38.972.

Extrait des résolutions prises par Résolution Circulaire du Conseil d'Administration de la Société en date du 6 août 1997

En date du 6 août 1997, le Conseil d'Administration de la Société mentionnée ci-dessus a décidé:

* d'accepter la démission de M. Christian Lasserre en tant qu'Administrateur de la Société;

* de coopter M. Peter Wittsten en tant que nouvel Administrateur de la Société en remplacement de M. Lasserre, démissionnaire.

La démission de M. Lasserre ainsi que la cooptation de M. Wittsten seront ratifiées par les Actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32316/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**IT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. E.S. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 26.741.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 octobre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 14 du 16 janvier 1988, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, en date du 5 août 1996, acte publié au Mémorial C, n° 581 du 11 novembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IT INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32314/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**IT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. E.S. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 26.741.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 octobre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 14 du 16 janvier 1988, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, en date du 5 août 1996, acte publié au Mémorial C, n° 581 du 11 novembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IT INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32313/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

EURO.M.INVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.170.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Signature.

(32317/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

EUROPROPERTY GESTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EUROPROPERTY GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 16 juin 1990, numéro 199.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 1997, enregistré à Mersch, le 17 juillet 1997, vol. 402, fol. 92, case 2, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Lori Huber, attaché de direction, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Anne Felten, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Françoise Konrad, employée privée, demeurant à Roussy-le-Village (F).

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

1. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur, aux administrateurs et au commissaire-vérificateur.
3. Prononciation de la liquidation.
4. Toute autre décision en relation avec la liquidation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les huit mille (8.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 25 juillet 1997, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation:

ARTHUR ANDERSEN S.C., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, représentée par Monsieur Pascal Deisges, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de ARTHUR ANDERSEN S.C., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, représentée par Monsieur Pascal Deisges, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à VALLEHERMOSO, de Madrid, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société EUROPROPERTY GESTION S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Huber, A. Felten, F. Konrad, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 août 1997, vol. 403, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 août 1997.

E. Schroeder.

(32320/228/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

F.C.E. - C.A.D., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 389, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.765.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son collègue empêché, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.C.E. - C.A.D., avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 16 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 25 du 20 janvier 1993, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte dudit notaire Gérard Lecuit, en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 163 du 8 avril 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Fara Chorfi, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Thibal, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Danielle Poletti, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 57, rue de Strassen à Bertrange au 389, route d'Arlon à Strassen.

2. Modification afférente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen.»

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social du 57, rue de Strassen à Bertrange au 389, route d'Arlon à Strassen, de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé. F. Chorfi, M. Thibal, D. Poletti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 100S, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 août 1997.

G. Lecuit.

(32321/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

F.C.E. - C.A.D., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 389, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.765.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 août 1997.

G. Lecuit.

(32322/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

FIBELFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.213.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIBELFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.213, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 413 du 29 août 1995.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

2. Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Deuxième alinéa.** Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état, et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, T. Dahm, C. Lahyr, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 100S, fol. 101, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

F. Baden.

(32323/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

FIBELFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

F. Baden.

(32324/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

E.S.G., EUROPAISCHES SICHERHEITSGLAS KONTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 42.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 60, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

(32318/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

EUROPATENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.537.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 1997.

Pour EUROPATENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32319/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

FINANCE TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.579.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-first of August.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANCE TRUST HOLDING S.A., R.C. Luxembourg section B number 55.579, a société anonyme, incorporated in Luxembourg City, by a deed of the notary Gérard Lecuit, on the 27th of June 1996, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 9, 1996, No. 509, page 24.402.

The meeting is presided over by M^e Jacques Schroeder, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, M^e Albert Moro, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Cathy Boulois, secretary, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the deed.

II. As appears from the attendance list, the 150 (one hundred and fifty) shares, representing the whole capital of one million five hundred thousand Luxembourg Francs (1,500,000.- LUF) of the corporation, are represented. As all the shareholders declare their knowledge on the items on the agenda, the meeting can validly take place without convening notices and decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Change of the par value of the existing shares of the corporation from its current amount of ten thousand Luxembourg Francs (10,000.- LUF) per share to the amount of eighteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg Francs (18,750.- LUF) per share, creation of two categories of shares and subsequent transformation the existing one hundred and fifty (150) shares of the corporation into forty (40) «A» shares (existing shares No. 1 to 75) and forty (40) «B» shares (existing shares No. 76 to 150).

2) Creation of twenty (20) beneficiary shares, having no voting right but each of them entitling their owner to a dividend equal to the dividend paid on any «A» or «B» share and to a portion of the liquidation proceeds equal to the portion attributed to any share of the class «A» or «B».

3) Suppression of the authorized capital foreseen by article 5 of the corporation's articles of incorporation.

4) Amendment of article 5 of the corporation's articles of incorporation, in order to reflect the change of the par value of the shares, the creation of the «A» and «B» and of the beneficiary shares, as well as the suppression of the authorized share capital so to give it the following wording:

«The corporate share capital is set at one million five hundred thousand Luxembourg Francs (1,500,000.- LUF), represented by forty (40) «A» shares of a par value of eighteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg Francs (18,750.- LUF) each and forty (40) «B» shares of a par value of eighteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg Francs (18,750.- LUF) each.

The «A» shares and the «B» shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at each shareholder's discretion subject to the restrictions foreseen by law.

Independently of the shares representing the corporation's share capital, 20 (twenty) beneficiary shares («parts bénéficiaires») were issued.

The beneficiary shares may be in registered form or in bearer form at each shareholder's discretion. The beneficiary shares do not carry any voting right, but each beneficiary share is entitled to a dividend equal to the dividend attributed to any share of the class «A» or «B»; in the case of the dissolution of the corporation, each beneficiary share will be entitled to a portion of the liquidation proceeds equal to the portion attributed to any share of the class «A» or «B».

5) Amendment of article 6 of the corporation's Articles of Incorporation, in order to give it the following wording:

«The corporation is managed by a board of directors composed of four (4) directors. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting for a period which may not exceed six (6) years and they shall hold office until their

successors are elected. Two (2) directors must be chosen by the shareholders from a list presented by the holders of the «A» shares («the «A» directors») and two (2) directors must be chosen by the shareholders from a list presented by the holders of the «B» shares («the «B» directors»).

The term of office and remuneration of the directors are fixed by the general meeting of the shareholders.»

6) Amendment of article 7 of the corporation's Articles of Incorporation, in order to give it the following wording: «The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interests of the corporation so require. It must be convened each time two directors so request.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the «A» directors and a majority of the «B» directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions may only be taken by a concurrent majority of votes of both the «A» directors and the «B» directors present or represented at such meeting. Each director present or represented at such meeting shall be entitled to one vote. In case of equality of votes, the chairman of the meeting shall not have any casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect, for all intents and purposes, as resolutions voted at the directors' meetings. The signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telegram, telefax or telex.»

7) Amendment of article 9 of the corporation's Articles of Incorporation, in order to give it the following wording:

«The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of an «A» director and a «B» director, or by the signatures of any managing director(s) or proxy holders, which have been empowered to act on behalf of the corporation pursuant to the provisions of article 10 of these Articles of Incorporation.»

8) Amendment of article 13 of the corporation's Articles of Incorporation, so as to give it the following wording:

«Each of the «A» shares and each of the «B» shares is entitled, at any general meeting, to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. The beneficiary shares are not entitled to any voting right at the general meetings.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at any meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple concurrent majority of the «A» shares present or represented and of the «B» shares present or represented.

If a special quorum and/or majority are required by law or by these Articles, the requirements relating to said quorum and/or majority must be fulfilled for each of the «A» shares and the «B» shares.

If all of the shareholders are present or represented at any meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.»

9) Subscription and issue of the twenty (20) new beneficiary shares.

10) Revocation of the mandate of one director, appointment of two new directors of the corporation and determination of the «A» directors and the «B» directors.

II) Miscellaneous.

After deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to

- change the par value of the existing shares of the corporation from its current amount of ten thousand Luxembourg Francs (10,000.- LUF) per share to the amount of eighteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg Francs (18,750.- LUF) per share,
- create two categories of shares, namely «A» shares and «B» shares,
- transform the existing one hundred and fifty (150) shares of the corporation into forty (40) «A» shares (existing shares No. 1 to 75) and forty (40) «B» shares (existing shares No. 76 to 150).

Second resolution

The meeting resolves to create twenty (20) beneficiary shares, having no voting right but each of them entitling their owner to a dividend equal to the dividend paid on any «A» or «B» share and to a portion of the liquidation proceeds equal to the portion attributed to any share of the class «A» or «B».

Third resolution

The meeting resolves to suppress the authorized share capital foreseen by article 5 of the corporation's articles of incorporation.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 5 of the corporation's articles of incorporation, in order to reflect the three first resolutions and to give it the following wording:

«**Art. 5.** The corporate share capital is set at one million five hundred thousand Luxembourg Francs (1.500.000.- LUF), represented by forty (40) «A» shares of a par value of eighteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg Francs (18,750.- LUF) each and forty (40) «B» shares of a par value of eighteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg Francs (18,750.- LUF) each.

The «A» shares and the «B» shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at each shareholder's discretion subject to the restrictions foreseen by law.

Independently of the shares representing the corporation's share capital, twenty (20) beneficiary shares («parts bénéficiaires») were issued.

The beneficiary shares may be in registered form or in bearer form at each shareholder's discretion. The beneficiary shares do not carry any voting right, but each beneficiary share is entitled to a dividend equal to the dividend attributed to any share of the class «A» or «B»; in the case of the dissolution of the corporation, each beneficiary share will be entitled to a portion of the liquidation proceeds equal to the portion attributed to any share of the class «A» or «B».

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 6 of the corporation's Articles of Incorporation, in order to give it the following wording:

«**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of four (4) directors. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting for a period which may not exceed six (6) years and they shall hold office until their successors are elected. Two (2) directors must be chosen by the shareholders from a list presented by the holders of the «A» shares («the «A» directors») and two (2) directors must be chosen by the shareholders from a list presented by the holders of the «B» shares («the «B» directors»).

The term of office and remuneration of the directors are fixed by the general meeting of the shareholders.»

Sixth resolution

The meeting resolves to amend article 7 of the corporation's Articles of Incorporation, in order to give it the following wording:

«**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interests of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the «A» directors and a majority of the «B» directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions may only be taken by a concurrent majority of votes of both the «A» directors and the «B» directors present or represented at such meeting. Each director present or represented at such meeting shall be entitled to one vote. In case of equality of votes, the chairman of the meeting shall not have any casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect, for all intents and purposes, as resolutions voted at the directors' meetings. The signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telegram, telefax or telex.»

Seventh resolution

The meeting resolves to amend article 9 of the corporation's Articles of Incorporation, in order to give it the following wording:

«**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of an «A» director and a «B» director, or by the signatures of any managing director(s) or proxy holders, which have been empowered to act on behalf of the corporation pursuant to the provisions of article 10 of these Articles of Incorporation.»

Eighth resolution

The meeting resolves to amend article 13 of the corporation's Articles of Incorporation, so as to give it the following wording:

«**Art. 13.** Each of the «A» shares and each of the «B» shares is entitled, at any general meeting, to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. The beneficiary shares are not entitled to any voting right at the general meetings.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at any meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple concurrent majority of the «A» shares present or represented and of the «B» shares present or represented.

If a special quorum and/or majority are required by law or by these Articles, the requirements relating to said quorum and/or majority must be fulfilled for each of the «A» shares and the «B» shares.

If all of the shareholders are present or represented at any meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.»

Ninth resolution

The meeting resolves to accept as subscriber of the twenty (20) new beneficiary shares ERILDO S.A., a company incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Panama, with its registered office at Panama City, Republic of Panama, and to issue the twenty (20) new beneficiary shares to the prenamed ERILDO S.A. As a counterpart of the twenty (20) new beneficiary shares, ERILDO S.A. brings in the amount of three hundred and seventy-five thousand Luxembourg Francs (375,000.- LUF) in cash. Proof of such payment has been given to the undersigned notary so that the amount of three hundred and seventy-five thousand Luxembourg Francs (375,000.- LUF) as of now available to the corporation.

Tenth resolution

The meeting resolves to revoke the mandate of director of Mr Leonid Rudiak, businessman, residing at 277, Saint-Pierre Road Bel-Air, Los Angeles (California), United States of America.

As the number of directors is as of now of four, and the meeting resolves to appoint as «B» directors of the corporation

- Mr Nicolae N. Makourin, businessman, residing in CH-9010 St. Gallen, Girtannertstrasse 20 (Switzerland);
- Mr Werner Albert, businessman, residing in D-60388 Frankfurt am Main, Im Wickengarten 14A.

The other directors will be «A» directors, so that the board of directors will be composed as of now as follows:

«A» directors:

- Mr Tigran Makarian, businessman, residing at 145, West 57th. Street, New York, New York, United States of America;
- Mr Alexander Gliklad, businessman, residing in Hayarkon Street 47, App. 1206, Tel Aviv, Israel.

«B» directors:

- Mr Nicolae N. Makourin, businessman, residing in CH-9010 St. Gallen, Girtannerstrasse 20 (Switzerland);
- Mr Werner Albert, businessman, residing in D-60388 Frankfurt am Main, Im Wickengarten 14A.

Nothing more being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was closed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately 60,000.- Luxembourg Francs.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un août.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FINANCE TRUST HOLDING S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 55.579, une société anonyme constituée à Luxembourg-ville par acte du notaire Gérard Lecuit, le 27 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 octobre 1996, numéro 509, page 24.402.

L'assemblée est présidée par Maître Jacques Schroeder, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Albert Moro, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Cathy Boulois, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que cent cinquante (150) actions, représentant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) de la société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarant avoir connaissance des points figurant à l'ordre du jour, l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement de la valeur nominale des actions existantes de la société de leur montant actuel du LUF 10.000,- par action au montant de LUF 18.750,- par action, création de deux classes d'actions et transformation des 150 actions existantes de la société en 40 actions «A» (actions existantes n° 1 à 75) et 40 actions «B» (actions existantes n° 76 à 150).

2) Création de 20 parts bénéficiaires, ne disposant d'aucun droit de vote mais donnant droit chacune au profit de leur propriétaire à un dividende égal au dividende payé à chaque action «A» ou «B» ainsi qu'à une portion du boni de liquidation égale à celle attribuée à chaque action de la catégorie «A» ou «B».

3) Suppression du capital autorisé prévu à l'article 5 des statuts de la société.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la société, afin de tenir compte du changement de la valeur nominale des actions, de la création des actions «A» et «B» et des parts bénéficiaires ainsi que de la suppression du capital autorisé, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), représenté par quarante (40) actions «A» d'une valeur nominale de dix-huit mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (18.750,- LUF) chacune et quarante (40) actions «B» d'une valeur nominale de dix-huit mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (18.750,- LUF) chacune.

Les actions «A» et les actions «B» de la société peuvent être nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Indépendamment des actions représentatives du capital social de la société, il a été émis 20 (vingt) parts bénéficiaires.

Les parts bénéficiaires peuvent être nominatives ou au porteur, au choix des porteurs de part. Les parts bénéficiaires ne disposent d'aucun droit de vote, mais chaque part bénéficiaire donne droit à un dividende égal au dividende payé à chaque action «A» ou «B» ainsi qu'à une portion du boni de liquidation égale à celle attribuée à chaque action de la catégorie «A» ou «B».

5) Modification de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) administrateurs. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne pourra pas excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Deux (2) administrateurs devront être choisis par les actionnaires sur une liste présentée par les actionnaires «A» («les administrateurs «A»») et deux (2) administrateurs devront être choisis par les actionnaires sur une liste présentée par les actionnaires «B» («les administrateurs «B»»).

La durée du mandat des administrateurs ainsi que leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.»

6) Modification de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs en font la demande.

Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer et agir que si au moins la majorité des administrateurs «A» et la majorité des administrateurs «a» sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions ne pourront être prises que si la majorité des administrateurs «A» et la majorité des administrateurs «B» les approuvent. Chaque administrateur présent ou représenté à une réunion aura droit à une voix. Dans le cas d'une égalité de voix, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les signatures peuvent figurer sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, télégramme, télécopie ou télex.»

7) Modification de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société sera engagée, dans toutes circonstances, par la signature conjointe d'un administrateur «A» et d'un administrateur «B», ou par la signature de tout administrateur(s)-délégué(s) ou mandataires ayant été autorisé à agir au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.»

8) Modification de l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque action «A» et chaque action «B» disposeront d'une voix à toute assemblée générale, sous réserve des restrictions prévues par la loi ou par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire.

Sous réserve des dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions seront prises, à toute assemblée générale dûment convoquée, par une majorité simple et conjointe des actions «A» présentes ou représentées et des actions «B» présentes ou représentées.

Si un quorum et/ou une majorité spécifiques sont requises de par les dispositions de la loi ou des présents statuts, les exigences de quorum et/ou de majorité devront être remplies dans chacune des catégories d'actions «A» et «B».

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.»

9) Souscription et émission des 20 parts bénéficiaires nouvelles.

10) Révocation du mandat d'un administrateur, nomination de deux nouveaux administrateurs et détermination des administrateurs «A» et «B».

11) Divers.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de

- changer la valeur nominale des actions existantes de la société de leur montant actuel de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) par action au montant de dix-huit mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (18.750,- LUF) par action;
- créer deux classes d'actions, à savoir des actions «A» et des actions «B»
- transformer les cent cinquante (150) actions existantes de la société en quarante (40) actions «A» (actions existantes n° 1 à 75) et quarante (40) actions «B» (actions existantes n° 76 à 150).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer vingt (20) parts bénéficiaires, ne disposant d'aucun droit de vote mais donnant droit au profit de leur propriétaire à un dividende égal au dividende payé à chaque action «A» ou «B», ainsi qu'à une portion du boni de liquidation égale à celle attribuée à chaque action de la catégorie «A» ou «B».

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé prévu à l'article 5 des statuts de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour tenir compte des trois premières résolutions prises, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), représenté par quarante (40) actions «A» d'une valeur nominale de dix-huit mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 18.750,-) chacune et quarante (40) actions «B» d'une valeur nominale de dix-huit mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 18.750,-) chacune.

Les actions «A» et les actions «B» de la société peuvent être nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Indépendamment des actions représentatives du capital social de la société, il a été émis vingt (20) parts bénéficiaires.

Les parts bénéficiaires peuvent être nominatives ou au porteur, au choix des porteurs de part. Les parts bénéficiaires ne disposent d'aucun droit de vote, mais chaque part bénéficiaire donne droit à un dividende égal au dividende payé à chaque action «A» ou «B»; dans le cas de la dissolution de la société, chaque part bénéficiaire donnera droit à une portion du boni de liquidation égale à celle attribuée à chaque action de la catégorie «A» ou «B».)

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) administrateurs. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne pourra pas excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Deux (2) administrateurs devront être choisis par les actionnaires sur une liste présentée par les actionnaires «A» («les administrateurs «A»») et deux (2) administrateurs devront être choisis par les actionnaires sur une liste présentée par les actionnaires «B» («les administrateurs «B»»).

La durée du mandat des administrateurs ainsi que leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs en font la demande.

Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer et agir que si au moins la majorité des administrateurs «A» et la majorité des administrateurs «B» sont présents ou représentés à la réunion. Chaque administrateur présent ou représenté à une réunion aura droit à une voix. Dans le cas d'une égalité de voix, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les signatures peuvent figurer sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, télégramme, télécopie ou télex.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société sera engagée, dans toutes circonstances, par la signature conjointe d'un administrateur «A» et d'un administrateur «B», ou par la signature de tout administrateur(s)-délégué(s) ou mandataires ayant été autorisés à agir au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** Chaque action «A» et chaque action «B» disposeront d'une voix à toute assemblée générale, sous réserve des restrictions prévues par la loi ou par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée générale en designant une autre personne comme son mandataire.

Sous réserve des dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions seront prises, à toute assemblée générale dûment convoquée, par une majorité simple et conjointe des actions «A» présentes ou représentées et des actions «B» présentes et représentées.

Si un quorum et/ou une majorité spécifiques sont requises de par les dispositions de la loi ou des présents statuts, les exigences de quorum et/ou de majorité devront être remplies dans chacune des catégories d'actions «A» et «B».

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter comme souscripteur des vingt (20) nouvelles parts bénéficiaires ERILDO S.A., une société constituée et existant valablement sous les lois de la République de Panama, établie et ayant son siège social à Panama City, République de Panama, et d'émettre les 20 nouvelles parts bénéficiaires en faveur de ERILDO S.A., prénommée. En contrepartie des vingt (20) nouvelles parts bénéficiaires, ERILDO S.A. fait l'apport, en espèces, du montant de trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (375.000,- LUF).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (375.000,- LUF) se trouve à l'entière disposition de la société.

Dixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Leonid Rudiak, homme d'affaires, demeurant au 277, Saint-Pierre Road, Bel-Air, Los Angeles (Californie), Etats-Unis d'Amérique. Comme le nombre d'administrateurs est actuellement fixé à quatre, l'assemblée décide de nommer comme administrateurs «B» de la société:

- Monsieur Nicolae N. Makourin, homme d'affaires, demeurant à CH-9010 St. Gallen, Girtannerstrasse 20 (Suisse);
- Monsieur Werner Albert, homme d'affaires, demeurant à D-60388 Frankfurt am Main, Im Wickengarten 14A.

Les administrateurs restants seront des administrateurs «A», de sorte que le conseil d'administration aura désormais la composition suivante:

Administrateurs «A»:

- Monsieur Tigran Makarian, homme d'affaires, demeurant au 145, West 57th. Street, New York, New York, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Alexander Gliklad, homme d'affaires, demeurant à Hayarkon Street 47, App. 1206, Tel Aviv, Israël.

Administrateurs «B»:

- Monsieur Nicolae N. Makourin, homme d'affaires, demeurant à CH-9010 St. Gallen, Girtannerstrasse 20 (Suisse);
- Monsieur Werner Albert, homme d'affaires, demeurant à D-60388 Frankfurt am Main, Im Wickengarten 14A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte a été dressé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants qui, tous, sont connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent original.

Signé: J. Schroeder - A. Moro, C. Boulois, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 21 août 1997, vol. 460, fol. 41, case 12. – Reçu 3.750 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 août 1997.

A. Lentz.

(32326/221/406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

FINANCE TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.579.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 août 1997.

A. Lentz.

(32327/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

FICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 20.605.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1983, acte publié au Mémorial C, n° 240 du 24 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire, en date du 7 mars 1984, acte publié au Mémorial C, n° 89 du 31 mars 1984, par-devant le même notaire, en date du 14 février 1990, acte publié au Mémorial C, n° 316 du 7 septembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FICA HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32325/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.281.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1996 de COMPAGNIA SVILUPPI INDUSTRIALI ED IMMOBILIARI S.p.A., enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997, vol. 497, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997 sur le dossier de GD LUX S.A., en vertu de l'article 314(1) de la loi du 10 août 1915 et tel que modifié par la suite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(32331/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

FINDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 49.904.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juillet 1997 à 9.30 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Nous avons pris connaissance du rapport sur l'exercice présenté par le conseil d'administration et du rapport de révision du commissaire de l'exercice qui se termine.

Deuxième résolution

Les comptes annuels ci-présentés par le commissaire ont été approuvés.

Troisième résolution

Par votes séparés, l'assemblée générale ordinaire accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 1996.

Quatrième résolution

Les pertes qui apparaissent dans les comptes annuels sont reportées à nouveau.

Cinquième résolution

L'assemblée proroge le mandat du Président et celui des autres administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période d'un an; ces mandats prendront donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire délibérant sur les comptes de 1997.

Pour l'exactitude de l'extrait
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1997, vol. 497, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32328/577/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GLOBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 24.803.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. ACI GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg,
ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Emmanuel Mathis, consultant, demeurant à Bascharage;

2. EUROPTIMA S.A., ayant son siège social à Luxembourg,
ici représentée par Monsieur Joseph Wilwert, conseil économique, demeurant à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 juillet 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

– Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée GLOBA, S.à r.l., avec siège social à Remich, constituée suivant acte notarié, en date du 15 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 327 du 25 novembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 366 du 4 août 1995.

– Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 17 avril 1997, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par FINK & SCHINDLER HOLDING S.A. quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales à ACI GROUP S.A., préqualifiée, au prix de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) la part cédée, quittancés.

– Que la cessionnaire est devenue propriétaire des parts cédées à compter du 20 juillet 1997 et est subrogée dans tous les droits et obligations de l'ancien associé, attachés aux parts cédées à partir du 20 juillet 1997.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent ladite cession de parts ci-avant documentée.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts ci-avant constatée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune,

qui ont été souscrites comme suit:

1. ACI GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2. EUROPTIMA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales	500»

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission des deux gérants actuels, Messieurs Charles Ewert et Jean-Pierre Schumacher, et leur accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les associés nomment comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Emmanuel Mathis, prénommé;
- b) Monsieur Joseph Wilwert, prénommé.

Les gérants nommés ci-avant déclarent accepter ladite cession de parts au nom et pour le compte de la société et dispenser la cédante de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Mathis, J. Wilwert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 101S, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 août 1997.

G. Lecuit.

(32334/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GLOBALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.

R. C. Luxembourg B 24.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 août 1997.

G. Lecuit.

(32335/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GALENA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 35.775.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, n° 220 du 22 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALENA FINANCE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32329/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GALENA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 35.775.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, n° 220 du 22 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALENA FINANCE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32330/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GEFIN INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 45.846.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1993, acte publié au Mémorial C, n° 52 du 7 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEFIN INTERNATIONAL FINANCE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(32332/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GENNAKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 40.815.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire, et ce sur base de l'article 10 des statuts, que Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique, a été cooptée Administrateur en remplacement de Madame Ivana Casagrande, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997, vol. 497, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32333/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.847.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 496, fol. 100, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1997.

Pour GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(32336/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GLOBAL SERIES FUND II MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.218.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fifth day of August.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GLOBAL SERIES FUND II MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Corporation»), a public limited company («société anonyme»), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, (R.C. Luxembourg B 30.218), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Christine Doerner, residing in Bettembourg, on March 31, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 134 of May 18, 1989. The Articles of Incorporation of the Corporation have been amended by a notarial deed of the undersigned notary on October 21, 1992 which has been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 29 of January 22, 1993.

The Meeting was opened at 2.00 p.m. with Mr Raphaël Remond, Vice-President, residing in Yutz, in the chair,

who appointed as secretary, Mr Jean Faucher, Domiciliary Administrator, STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., residing in Oberanven.

The Meeting elected as scrutineer, Mr Guy Albrecht, First Line Manager, STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., residing in Redange.

The board of the Meeting having thus been duly constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Ratification of the creation by the Board of Directors of a non-distributable capital reserve in the amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-).

2. Increase of the share capital of the Corporation from its current amount of one hundred and forty thousand United States Dollars (USD 140,000.-) up to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) by way of incorporation of a non-distributable capital reserve in the amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-) and the issue of six hundred (600) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each and having the same rights and obligations as the shares presently issued.

3. Allotment on a prorata basis of the shares newly issued to the existing shareholders pursuant to their participation in the share capital of the Corporation.

4. Subsequent amendment and replacement of Article 5 paragraphs 1 to 3 of the Articles of Incorporation of the Corporation by the following paragraph:

«The corporate capital is set at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) consisting of two thousand (2,000) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share.»

5. Amendment of Article 8, first sentence of the first paragraph of the Articles of Incorporation by deletion of the words «and for the first time in 1990.»

6. Amendment of the first paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda. As all the shares are in registered form, if no publications are made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in one or more Luxembourg newspapers, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.»

7. Amendment of Article 11 of the Articles of Incorporation by deletion of the third paragraph.

8. Amendment of the new third paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

«In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.»

9. Amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation by introduction of a new paragraph after paragraph 5 of Article 12 which shall read as follows:

«Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.»

10. Amendment of Article 17 of the Articles of Incorporation by deletion of the second paragraph.

11. Amendment of Article 18 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of February of each year and shall terminate on the thirty-first day of January of the next year.»

12. Amendment of Article 19 of the Articles of Incorporation by introduction of a new paragraph after the second paragraph of Article 19 which shall read as follows:

«The board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.»

13. Any other business properly brought before the Meeting.

II. - The names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith.

The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

III. - The quorum required is at least fifty per cent of the issued capital of the Corporation and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast in the Corporation.

IV. - The whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

V. - The present Meeting representing the whole corporate capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the General Meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to ratify the creation by the Board of Directors of a non-distributable capital reserve in the amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-).

Second resolution

The Meeting decides to increase the share capital of the Corporation from its current amount of one hundred and forty thousand United States Dollars (USD 140,000.-) up to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) by way of incorporation of a non-distributable capital reserve in the amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-) and the issue of six hundred (600) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each and having the same rights and obligations as the shares presently issued.

Proof of the existence of such non-distributable capital reserve in the amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-) has been given to the undersigned notary by audited financial statements dated January 31, 1997, which shall remain annexed to the present deed.

Third resolution

The Meeting decides to allot on a pro rata basis the shares newly issued to the existing shareholders pursuant to their participation in the share capital of the Corporation.

Fourth resolution

As a consequence of such increase of capital, paragraphs 1 to 3 of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation are amended and replaced by the following paragraph:

«The corporate capital is set at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) consisting of two thousand (2,000) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share.»

Fifth resolution

The Meeting decides to amend Article 8, first sentence of the first paragraph of the Articles of Incorporation by deletion of the words «and for the first time in 1990.»

Sixth resolution

The Meeting decides to amend the first paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda. As all the shares are in registered form, if no publications are made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in one or more Luxembourg newspapers, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.»

Seventh resolution

The Meeting decides to amend Article 11 of the Articles of Incorporation by deletion of the third paragraph.

Eighth resolution

The Meeting decides to amend the new third paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

«In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.»

Ninth resolution

The Meeting decides to add a supplementary paragraph after the fifth paragraph of Article 12 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.»

Tenth resolution

The Meeting decides to amend Article 17 of the Articles of Incorporation by deletion of the second paragraph.

Eleventh resolution

The Meeting decides to amend Article 18 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of February of each year and shall terminate on the thirty-first day of January of the next year.»

Twelfth resolution

As a provision regarding interim dividends is already contained in Article 19, no resolution has to be passed regarding item 12 of the agenda.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately one hundred thousand francs (100,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL SERIES FUND II MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.218, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Christine Doerner, demeurant à Bettembourg en date du 31 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 134 du 18 mai 1989. Les statuts de la Société ont été modifiés par le notaire soussigné en date du 21 octobre 1992 et ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du 22 janvier 1993.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Remond, Vice-Président, demeurant à Yutz,

qui désigne comme secrétaire, M. Jean Faucher, Domiciliary Administrator, STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à Oberanven.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, M. Guy Albrecht, First Line Manager, STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à Redange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Ratification de la création par le conseil d'administration d'une réserve de capital non-distribuable d'un montant de soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 60.000,-);

2. Augmentation du capital social de son montant actuel de cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 140.000,-) jusqu'à deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000,-) par incorporation d'une réserve de capital non-distribuable d'un montant de soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 60.000,-) et l'émission de six cents (600) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuellement émises;

3. Attribution proportionnelle des actions nouvellement émises aux actionnaires existants selon leur participation dans le capital social;

4. Modification subséquente et remplacement de l'article 5 alinéas 1 à 3 des Statuts de la Société par l'alinéa suivant: «Le capital social est fixé à deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.»;

5. Changement de l'article 8, première phrase du premier alinéa des Statuts, afin de supprimer les termes «et pour la première fois en 1990.»;

6. Modification de l'Article 10, alinéa 1^{er} des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas, le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Puisque toutes les actions sont des actions nominatives, si aucune publication n'est faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois, des avis aux actionnaires ne peuvent être envoyés que par lettre recommandée.»;

7. Modification de l'article 11 des Statuts par la suppression du troisième alinéa;

8. Changement du nouveau troisième alinéa de l'article 11 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.»;

9. Modification de l'article 12 des Statuts par l'introduction d'un nouvel alinéa après l'alinéa 5 de l'article 12 qui aura la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»;

10. Modification de l'article 17 des Statuts par la suppression du deuxième alinéa.

11. Modification de l'article 18 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'exercice social commencera le premier février de chaque année et se terminera le trente et un janvier de l'année suivante.»;

12. Modification de l'article 19 des Statuts par l'introduction d'un nouvel alinéa après l'alinéa 2 de l'article 19 qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.»;

13. Tout autre point soulevé valablement devant l'Assemblée.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. - Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés de la Société.

IV. - Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment informés et ayant eu connaissance de l'ordre du jour avant cette Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. - Que, par conséquent, la présente Assemblée représentant la totalité du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de ratifier la création par le conseil d'administration de la réserve de capital non-distribuable d'un montant de soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 60.000,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 140.000,-) jusqu'à deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000,-) par incorporation d'une réserve de capital non-distribuable d'un montant de soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 60.000,-) et l'émission de six cents (600) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuellement émises.

La preuve de l'existence d'une telle réserve de capital non-distribuable d'un montant de soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 60.000,-) a été apportée au notaire soussigné par un bilan révisé daté du 31 janvier 1997 lequel restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au prorata les actions nouvellement émises aux actionnaires existants selon leur participation dans le capital social.

Quatrième résolution

En conséquence de cette augmentation de capital, les alinéas 1 à 3 de l'article 5 des Statuts de la Société sont modifiés et remplacés par l'alinéa suivant:

«Le capital social est fixé à deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 8, première phrase du premier alinéa des Statuts, afin de supprimer les termes «et pour la première fois en 1990.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10, alinéa 1^{er} des Statuts qui aura la teneur suivante:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires; dans ce cas, le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire. Puisque toutes les actions sont des actions nominatives, si aucune publication n'est faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois, des avis aux actionnaires ne peuvent être envoyés que par lettre recommandée.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts par la suppression du troisième alinéa.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nouveau troisième alinéa de l'article 11 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'introduire un nouvel alinéa après l'alinéa 5 de l'article 12 qui aura la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre

les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts par la suppression du deuxième alinéa.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
«L'exercice social commencera le premier février de chaque année et se terminera le trente et un janvier de l'année suivante.»

Douzième résolution

Comme l'article 19 des statuts prévoit déjà le paiement d'acomptes sur dividendes, aucune résolution n'est à prendre concernant le point 12 de l'ordre du jour.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent mille francs (100.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Remond, J. Faucher, G. Albrecht, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 101S, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997. F. Baden.
(32337/200/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GLOBAL SERIES FUND II MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997. F. Baden.
(32338/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GLOBAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
H. R. Luxemburg B 58.312.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
gehalten am 25. August 1997 von 11.00 bis 11.15 Uhr*

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Demission der Verwaltungsratsmitglieder Manfred Braun und Lennart Stenke mit sofortiger Wirkung wird zur Kenntnis genommen, ihnen wird für die Dauer ihrer Amtszeit Entlastung erteilt.

Zweiter Beschluss

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden mit sofortiger Wirkung ernannt:
Herr Robert Masiero, via Raffaello Sanzio, 11, Corsico, 20094 Milano und Herr David Tory, Pingree Farm, 49, Salem Road, Topsfield, Massachusetts 01983-2112.

Für die Richtigkeit des Auszugs
W. Müllerklein

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1997, vol. 497, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
(32339/577/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GPA SISTEMI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.724.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997, vol. 497, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(32340/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GPA SISTEMI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.724.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 14 août 1997
Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 1998 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Carlo Gherardi, administrateur de sociétés, demeurant à Bologna (Italie), président,
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur,
Dirk Raeymaekers, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
GPA SISTEMI LUX S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997, vol. 497, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32341/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

HALLOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.066.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 221 du 22 mai 1995

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALLOW S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32343/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

HALLOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.066.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 221 du 22 mai 1995

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALLOW S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32344/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

GREFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.586.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 1997, vol. 307, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Signature.

(32342/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**HELABA LUXEMBOURG - HESSISCHE LANDESBANK INTERNATIONAL S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1017 Luxembourg, 4, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 17.544.

Le bilan au 31 décembre 1996, avec annexes, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1997, vol. 497, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

(32345/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

INTERHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 27.737.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mars 1988, acte publié au Mémorial C n° 163 du 15 juin 1988.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERHOLD S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32347/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

INTERNATIONAL ALUMINUM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.451.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 22 novembre 1973, acte publié au Mémorial C n° 1 du 3 janvier 1974, modifiée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n° 46 du 6 mars 1980.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL ALUMINUM S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32348/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

INTERNATIONAL ALUMINUM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.451.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 22 novembre 1973, acte publié au Mémorial C n° 1 du 3 janvier 1974, modifiée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n° 46 du 6 mars 1980.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL ALUMINUM S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32349/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

INTERSTEEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.850.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 1^{er} juillet 1997 et les administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann, ainsi que le commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren se sont démis de leurs fonctions avec effet le même jour.

Luxembourg, le 26 août 1997.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32350/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

INTERNATIONAL COMMERCE HOLDING S.A. LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
H. R. Luxemburg B 31.764.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung
gehalten am 21. Juli 1997 von 10.00 bis 10.30 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der vom Kommissar geprüfte Jahresabschluss zum 31. Dezember 1995 der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 1995 werden genehmigt.

Zweiter Beschluss

Dem Verwaltungsrat und dem Abschlussprüfer wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1995 Entlastung erteilt.

Dritter Beschluss

Der in dem Jahresabschluss ausgewiesene Verlust wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Vierter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars sind bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1996 verlängert.

Fünfter Beschluss

Unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Artikels 100 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wird die Fortführung der Gesellschaft beschlossen.

Für die Richtigkeit des Auszugs

G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1997, vol. 497, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32351/577/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

ISA ASIAN GROWTH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.367.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1997

En date du 4 juin 1997 l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1996,
- de réélire, en qualité d'Administrateurs, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1998, MM. Ian McEvatt, Thierry Mequillet et Antoine Gilson de Rouvieux,
- de réélire COOPERS & LYBRAND Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32352/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 1997, vol. 496, fol. 95, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(32353/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

JUNICA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2614 Luxembourg, 2, rue J.P. Thinnes.
R. C. Luxembourg B 51.386.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Le Conseil d'Administration

Signature

(32354/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

KINABALU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 40.379.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1992, acte publié au Mémorial C n° 454 du 9 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, en date du 26 avril 1996, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINABALU FINANCE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(32355/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

KOPSTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.031.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

représentée aux fins des présentes par:

1. - Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg,

2. - Monsieur Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg,

laquelle, par ses représentants susnommés, et agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société de droit panaméen ESMART FINANCE INC., ayant son siège social à Panamy City (République du Panama),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement,

a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

1. - Que la société holding KOPSTAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.031, a été constituée suivant acte reçu en date du 3 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 108 du 7 mars 1991.

2. - Que le capital social de la société anonyme holding KOPSTAL HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent mille dollars US (USD 100.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-), intégralement libérées.

3. - Que la mandante, la société ESMART FINANCE INC., est devenue propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme holding KOPSTAL HOLDING S.A., prédésignée.

4. - Que la mandante, par sa représentante susnommée, déclare avoir pris connaissance du bilan arrêté au 30 juin 1997, faisant apparaître une perte nette de mille six cent quinze virgule trente-six dollars US (USD 1.615,36), ainsi que du rapport du commissaire aux comptes et avoir approuvé ces documents.

5. - Que l'activité de la société ayant cessé, la mandante en tant qu'actionnaire unique, représentée comme il est dit ci-avant, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet à ce jour.

6. - Que la société ESMART FINANCE INC., actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société dissoute et qu'en cette qualité elle déclare que tout le passif est apuré et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

7. - Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. - Que décharge pleine et entière soit accordée à tous les Administrateurs et au Commissaire de la société.

9. - Que les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Stoffel, G. L. Pozzi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 août 1997, vol. 829, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 1997.

B. Moutrier.

(32356/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

L.F.B. A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.495.

Publié au Mémorial C N° 542 le 10 novembre 1993.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 août 1997 que:

1) Monsieur Alois Both, employé, demeurant à F-Creutzwald, 56, rue des Flamants a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Kunibert Both, agent immobilier, demeurant à D-Saarlouis.

La résolution a été prise à l'unanimité des voix.

*Le bureau
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32358/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

LOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 août 1997.

P. Bettingen.

(32359/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

LUXROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.171.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 1997, vol. 496, fol. 95, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(32362/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MAGONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.750.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGONA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 59.750,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, le 9 juin 1997, non encore publié.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Anja Knetsch, employée de banque, demeurant à Trèves.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la commercialisation, la promotion et la vente de métaux, et notamment de produits en fer, en acier et autres alliages dérivés.

La société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière. Elle peut entre autres faire l'acquisition de brevets et licences, assurer leur gestion et leur mise en valeur, emprunter, notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

Elle peut généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'objet social de la société. Elle décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la commercialisation, la promotion et la vente de métaux, et notamment de produits en fer, en acier et autres alliages dérivés.

La société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière. Elle peut entre autres faire l'acquisition de brevets et licences, assurer leur gestion et leur mise en valeur, emprunter, notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

Elle peut généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trente-cinq mille francs (frs 35.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, G. L. Pozzi, A. Knetsch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 août 1997, vol. 829, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 1997.

B. Moutrier.

(32363/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MAGONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 août 1997.

Pour Maître Wagner
Signature

(32364/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

LOGANA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 43.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 60, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

(32360/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MOONRAKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 43.272.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 février 1993, acte publié au Mémorial C n° 266 du 4 juin 1993

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOONRAKER S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32369/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MOONRAKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 43.272.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 février 1993, acte publié au Mémorial C n° 266 du 4 juin 1993

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOONRAKER S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32370/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

LUXINIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.739.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 1997

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997:

- Monsieur Jürgen Sommer, Bankkaufmann, demeurant à Im Buchenhain 3, D-63225 Langen,
- Monsieur Armin Wollert, Bankkaufmann, demeurant à Hornauer Weg, 12, D-65719 Hofheim,
- Monsieur Lothar Rafalski, Bankkaufmann, demeurant au 83, boulevard Robert Schuman, L-8340 Olm.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997:

- Monsieur Günter Roth, Bankkaufmann, demeurant à Maximilianstrasse 17A, D-63801 Kleinostheim.

Lors de la même assemblée générale ordinaire du 19 août 1997, le siège de la société a été transféré au 6, boulevard Joseph II, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Signature.

(32361/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MAYAPAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 25.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997.

MAYAPAN HOLDING S.A.

Signature

(32365/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MAYAPAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 25.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 14 juillet 1997

Messieurs L. Bonani, A. De Bernardi et Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 14 juillet 1997.

Pour extrait sincère et conforme
MAYAPAN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32366/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MERTENS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 35.517.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue à Luxembourg, que le siège de la société MERTENS HOLDING S.A. est transféré au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32367/312/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MILVA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 49.258.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Signature.

(32368/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. MORGAN STANLEY SICAV MANAGEMENT S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.193.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 1997

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 1998:

- Monsieur James L. Tanner, Managing Director of MORGAN STANLEY & CO INCORPORATED, demeurant à Londres (Grande-Bretagne);
- Monsieur Jacques Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Yoshito Hirata, lawyer, demeurant à Tokyo (Japon).

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 1998:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Signature.

(32371/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MÜLLER & WEGENER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 69, rue de Bouillon.
R. C. Luxembourg B 4.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Signature.

(32372/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MÜLLER & WEGENER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 69, rue de Bouillon.
R. C. Luxembourg B 4.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Signature.

(32373/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

NITLUX A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.359.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Signature.

(32376/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

MUSTER MÖBEL-FOETZ S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 45.882.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 14 août 1997, enregistré à Remich, le 21 août 1997, volume 460, fol. 41, case 5, aux droits de cinq cents francs 500,-, que la société anonyme MUSTER MÖBEL-FOETZ S.A., en liquidation, avec siège social à L-3898 Foetz, rue du Brill, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 16 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 57 du 10 février 1994, au capital de 1.250.000,- LUF, a été dissoute et liquidée pour cause de clôture de la liquidation de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 août 1997. A. Lentz.
(32374/221/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.454.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(32377/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.454.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1997

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Messieurs Christophe Blondeau, M. Nour Eddin Nijar et Rodney Haigh aux postes d'administrateurs et renouvelle le mandat de H.R.T. REVISION au poste de commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998.

Certifié conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32378/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**R.I.I., RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 32.561.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 223 du 5 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 213 du 14 mai 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 237 du 3 juin 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C n° 578 du 8 décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.I.I., RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS
INTERNATIONAUX S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32390/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**R.I.I., RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 32.561.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 223 du 5 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 213 du 14 mai 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 237 du 3 juin 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C n° 578 du 8 décembre 1992.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.I.I., RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS
INTERNATIONAUX S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(32391/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

NOMURA CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.827.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 1997, M. Takeo Nakamura, Tokyo, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Harunobu Aono, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000. Le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 1997.

Pour NOMURA CAPITAL MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Watters P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32379/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

NORDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 21.654.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 mai 1984, acte publié au Mémorial C n° 172 du 28 juin 1984.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDA S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(32380/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

ONTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.359.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996, le mandat des administrateurs, MM. Leen Nieuvenhuyse, Jean Bodoni et Herman Sulkers ainsi que celui du commissaire aux comptes Mlle Isabelle Arend, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 26 août 1997.

Pour ONTEC S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Watters P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32382/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

OBLINVEST S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxembourg B 10.952.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 7. August 1997

Die Versammlung hat beschlossen:

- die Abberufung der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder
Herr Guy Fasbender, employé privé, Vlessart,
Herr Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn,
Herr Vincenzo Arno, maître en droit, Luxembourg.
Ihnen wird für ihre bisherige Tätigkeit Entlastung erteilt.
- Frau Renate Gräfin von Walderdorff, CH-Rickenbach,
COSTALIN Ltd, British Virgin Islands - Tortola zum Verwaltungsratsvorsitzenden,
Herrn Jürgen Fischer, Luxembourg,
zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen.
- COSTALIN Ltd, erhält Einzelzeichnungsbefugnis,
- der bisherige Kommissar Herr Christian Agata, employé privé, Wecker,
wird von seinem Amt abberufen. Er erhält für seine bisherige Tätigkeit Entlastung.
- zum neuen Kommissar wird ernannt: FIDUCIAIRE FIBETRUST SCIV, Luxembourg.
- der Sitz der Gesellschaft wird verlegt nach 40, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Für die Richtigkeit
Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32381/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

PATIMA ELECTRO CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen.
R. C. Luxembourg B 25.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 août 1997.

P. Bettingen.

(32383/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

REALFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.863.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme REALFI S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 56.863, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 30 janvier 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot Mousel, administrateur de sociétés, demeurant à Belvaux.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Gisèle Klein, comptable, demeurant à Belvaux.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Edouard Delosch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à l'ouverture d'une succursale en Belgique à l'adresse suivante: B-4860 Pepinster, 12, rue Neuve.

2. Nomination comme responsable de la succursale en Belgique: Monsieur Didier Serge Singleton, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 14, rue de Bigonville.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à l'ouverture d'une succursale en Belgique à l'adresse suivante: B-4860 Pepinster, 12, rue Neuve.

Deuxième résolution

Est nommé comme responsable de la succursale en Belgique:

Monsieur Didier Serge Singleton, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 14, rue de Bigonville.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Mousel, G. Klein, E. Delosch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 100S, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 août 1997.

P. Bettingen.

(32389/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

POLYJO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.238.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 1^{er} août 1997, volume 501, folio 14, case 2, que la société anonyme POLYJO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 49.238,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 16 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63 du 9 février 1995, et dont le capital social est fixé à cinquante mille dollars US (50.000.- USD), représenté par cinq mille et cent (5.100) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées,

a été dissoute par anticipation par décision prise par l'actionnaire unique réunissant en ses mains la totalité des actions de la société.

La société FRIDATOR TRUST, ayant son siège social à Küppersweg 75, 2031 EB Haarlem, Pays-Bas, a été nommée liquidateur, et la liquidation est à considérer comme clôturée.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 août 1997.

J. Gloden.

(32386/213/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

PAXEDI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.790.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Signature.

(32384/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

POLOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 49.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 août 1997.

P. Bettingen.

(32385/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

PORTLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 40.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997.

PORTLAND S.A.

Signature

(32387/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

REDONDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 47.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997.

REDONDA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(32392/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

REDONDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 47.439.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 6 mai 1997

Monsieur E. Zafferani, Madame O. Andreini et Madame Mirella Merlini sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme

REDONDA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32393/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

REFINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.786.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 1997.

Pour REFINA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32394/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

RADICI POLIESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.207.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997, vol. 497, fol. 17, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

(32388/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

ROFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.638.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 15, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1997.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

P. Visconti

L. Gregoire

Fondé de Pouvoir

Sous-Directeur

(32395/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SAGIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.719.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 497, fol. 1, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Signature.

(32396/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SCANDINAVIAN COMPANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 36.201.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 avril 1997, que Monsieur Kjell Skauland, consultant, demeurant à Luxembourg, Monsieur Thor Skogby, indépendant, demeurant à Oy, N-4850 Amlí et Madame Bodil Oi, sans état particulier, demeurant à Oy, N-4850 Amlí, ont été reconduits dans leur fonction d'administrateur de la société pour une durée d'un an.

Pour extrait certifié conforme aux décisions prises.

Remich, le 19 août 1997.

Pour SCANDINAVIAN COMPANY LUXEMBOURG S.A.

A. Lentz

Notaire

Enregistré à Remich, le 21 août 1997, vol. 174, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 août 1997.

A. Lentz.

(32398/221/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SDV, SCAC DELMAS VIELJEUX (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.706.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 août 1997.

P. Bettingen.

(32399/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SOCIL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
 Gesellschaftssitz: L-1246 Luxemburg, 2, rue Albert Borschette.
 H. R. Luxemburg B 13.078.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung
 gehalten am 18. Juli 1997*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter billigen die von der Geschäftsführung aufgestellte Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1996, welche einen Jahresgewinn in Höhe von LUF 1.042.379,- aufweist.

Da aus 1995 kein Gewinn- bzw. Verlustvortrag mehr bestand, entspricht dieser Betrag auch dem Bilanzergebnis.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den angefallenen Bilanzgewinn in Höhe von LUF 1.042.379,- in die Gewinnrücklage einzustellen, die sich damit von LUF 10.045.621,- auf LUF 11.088.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter erteilen dem Geschäftsführer für das Geschäftsjahr 1996 Entlastung.

Für die Richtigkeit des Auszugs

G. P. Rockel

Réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1997, vol. 497, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32397/577/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SIDSTAHL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 49.668.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIDSTAHL LUXEMBOURG, ayant son siège social à Dudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.668, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 141 du 29 mars 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 646 du 12 décembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick Tanson, ingénieur, demeurant à Heisdorf,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Edouard Deloch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) pour le porter de son montant. actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF), par émission de sept mille (7.000) actions nouvelles avec jouissance à partir du jour de leur libération, à souscrire au pair comptable de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) et à libérer entièrement par apport en numéraire.

Renonciation par l'actionnaire SIDARFIN N.V. à son droit de souscription préférentiel, souscription et libération en numéraire de la totalité de l'augmentation de capital par l'actionnaire SIDSTAL N.V.

2) Réduction du capital social à concurrence de cinq millions quarante mille francs luxembourgeois (5.040.000,- LUF) pour le ramener à six millions neuf cent soixante mille francs luxembourgeois (6.960.000,- LUF) par compensation des pertes à hauteur de cinq millions quarante mille francs luxembourgeois (5.040.000,- LUF), le pair comptable des actions étant ramené de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) à cinq cent quatre-vingts francs luxembourgeois. (580,- LUF).

3) Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises sur les points qui précèdent.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) par la création et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles, avec jouissance à partir d'aujourd'hui, jour de leur libération.

L'Assemblée admet l'actionnaire majoritaire à la souscription des sept mille (7.000) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les sept mille (7.000) actions nouvelles sont souscrites au pair comptable de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action par la société anonyme SIDSTAHL N.V., ayant son siège social à B-9042 Gent, J. Kennedylaan 51, ici représentée par Monsieur Patrick Tanson, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gent, le 17 juillet 1997, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cinq millions quarante mille francs luxembourgeois (5.040.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) à six millions neuf cent soixante mille francs luxembourgeois (6.960.000,- LUF) par compensation des pertes à hauteur de cinq millions quarante mille francs luxembourgeois (5.040.000,- LUF), le pair comptable des actions étant ramené de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) à cinq cent quatre-vingts francs luxembourgeois (580,- LUF) chacune.

Il résulte d'un certificat émis par la Société que les pertes cumulées sont à ce jour supérieures à cinq millions quarante mille francs luxembourgeois (5.040.000,- LUF). Le bilan arrêté au 31 décembre 1996 et comportant ledit certificat restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions neuf cent soixante mille francs luxembourgeois (6.960.000,- LUF), représenté par douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à la somme de cent quarante mille francs (140.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Tanson, E. Deloch, H. Goedert, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 100S, fol. 101, case 1. – Reçu 70.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

F. Baden.

(32400/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SIDSTAHL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 49.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

F. Baden.

(32401/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.859.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 11 juin 1997

Le conseil d'administration, en sa réunion du 11 juin 1997, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:
«Le conseil prend acte de la démission de M. Alberto Abelli comme administrateur du conseil d'administration et comme membre du comité exécutif.

Le conseil coopte M. Enrico Meucci en tant qu'administrateur du conseil d'administration ainsi que comme membre du comité exécutif.»

Luxembourg, le 29 août 1997.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997, vol. 497, fol. 17, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32402/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 26.500.

Constituée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 1987, publié au Mémorial C, n° 354 du 7 décembre 1987.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET
DE CREDIT S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32403/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 26.500.

Constituée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 1987, publié au Mémorial C, n° 354 du 7 décembre 1987.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET
DE CREDIT S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32404/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Crauthem.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Claude Lecomte, demeurant à F-Montigny-les-Metz, gérant de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER, ayant son siège social à Crauthem, constituée suivant acte sous seing privé en date du 27 février 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 95 du 17 juin 1969, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470 du 20 septembre 1995,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 7 avril 1997, ci-annexée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte de cession sous seing privé en date du 4 avril 1997, Monsieur Jean-Paul Launay, administrateur de sociétés, demeurant à F-75014 Paris, 7, Villa du Parc Montsouris, a cédé une (1) part qu'il détenait dans la SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER à Monsieur Claude Lecomte, prénommé, au prix de mille francs luxembourgeois (1.000,-).

Cette cession de part restera annexée aux présentes.

Monsieur Paul Marx, ès qualités qu'il agit, accepte, par les présentes, au nom de la Société, cette cession de parts, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Suite à cette cession de parts, la répartition des mille cinq cents (1.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social est la suivante:

1) MORY S.A., Société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-75008 Paris, 4, avenue Hoche, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts	1.499
2) Monsieur Claude Lecomte, gérant de société, demeurant à F-57158 Montigny-les-Metz, 5, rue du Baron de Courcelles, une part	1
Total: mille cinq cents parts	1.500

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 100S, fol. 101, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

F. Baden.

(32405/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SU-CHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 278, route de Thionville.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée SU-CHOW, S.à r.l., ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 278, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 12 juin 1989, publié au Mémorial C, n° 309 en date du 30 octobre 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Aloyse Biel, en date du 14 octobre 1991, publié au Mémorial C, n° 127 en date du 6 avril 1992 et dernièrement suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 mai 1997, acte en voie de publication,

ici représentée par sa gérante administrative, Madame Wen Ying Lin, employée privée, demeurant à Hesperange et par son gérant technique, Monsieur Guo Qin Zhan, cuisinier, demeurant à Hesperange;

2.- Monsieur Guo Qin Zhan, prénommé, agissant en son nom personnel;

3.- Madame Wen Ying Lin, employée privée, demeurant à Hesperange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement réparties de la manière suivante:

1.- Monsieur Guo Qin Zhan, prénommé, quatre cent dix parts sociales	410
2.- Madame Wen Ying Lin, prénommée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cinq cents parts sociales	500

Par les présentes, Madame Wen Ying Lin, prénommée, déclare céder et transporter les quatre-vingt-dix (90) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Guo Qin Zhan, prénommé, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 90.000,-), somme que la cédante déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, ce dont quittance.

La société à responsabilité limitée SU-CHOW, S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais en sa totalité entre les mains de Monsieur Guo Qin Zhan, prénommé, qui en assemblée générale extraordinaire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la gérante administrative, Madame Wen Ying Lin, prénommée, et lui accorde décharge pure et simple pour l'accomplissement de son mandat.

Deuxième résolution

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir de l'engager valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle:

Monsieur Guo Qin Zhang, prénommé.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de SU-CHOW, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Hesperange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont souscrites par Monsieur Guo Qin Zhan, cuisinier, demeurant à Hesperange.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumettent à la législation en vigueur.»

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.Q. Zhan, W.Y. Lin, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 1997, vol. 829, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 20 août 1997.

R. Schuman.

(32410/237/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SU-CHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 278, route de Thionville.

Le tetxe des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32411/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

VOLANTE INVESTMENTS LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. August 1997

Die Versammlung hat folgendes beschlossen:

Als zusätzliche neue Verwaltungsräte werden ernannt:

Herr Günther Düsterhöft, Kaufmann, wohnhaft in D-Karlsfeld;

Herr Harald Schatz, Kaufmann, wohnhaft in A-Gramat-Neusiedl.

Die neuen Verwaltungsräte sind nur zusammen mit dem Präsidenten, Herrn Klaus W. Neier, zeichnungsberechtigt.

Luxemburg, den 27. August 1997.

Für die Richtigkeit
Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32419/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES ACTIVITES DE SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 15.683.

Constituée par-devant M^e Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 19 janvier 1978, acte publié au Mémorial C, n° 50 du 14 mars 1978, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 juillet 1987, acte publié au Mémorial C, n° 332 du 18 novembre 1987.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION
POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES
DE SERVICES S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(32407/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES ACTIVITES DE SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 15.683.

Constituée par-devant M^e Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 19 janvier 1978, acte publié au Mémorial C, n° 50 du 14 mars 1978, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 juillet 1987, acte publié au Mémorial C, n° 332 du 18 novembre 1987.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION
POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES
DE SERVICES S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(32408/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES ACTIVITES DE SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 15.683.

Constituée par-devant M^e Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 19 janvier 1978, acte publié au Mémorial C, n° 50 du 14 mars 1978, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 juillet 1987, acte publié au Mémorial C, n° 332 du 18 novembre 1987.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION
POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES
DE SERVICES S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(32409/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SODEARD S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.002.

Il résulte d'une notification faite à la société en date du 31 juillet 1997 que le domiciliataire a dénoncé le siège de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32406/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

SYMBIONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 47.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 60, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

(32412/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

TRIOLUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4149 Esch an der Alzette, 25, rue de Lallange.
H. R. Luxemburg B 29.614.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 22. November 1996
von 14.30 Uhr bis 15.00 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die folgenden Beschlüsse:

1. Die Entscheidung über die Genehmigung der vorgelegten Liquidationsschlussbilanz zum 6. November 1996 wird vertagt. Ein Gleiches gilt für die anderen Punkte der Tagesordnung.

2. Der Liquidator wird ermächtigt, den Termin für die nächste ausserordentliche Generalversammlung über die Entscheidung der Tagesordnungspunkte zu bestimmen, sobald das anhängige Gerichtsverfahren abgeschlossen ist oder sich die Ansprüche des Prozessgegners auf andere Weise erledigt haben.

Für die Richtigkeit des Auszuges

G. P. Rockel

Réviseur d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1997, vol. 496, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32414/577/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

TRIOLUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4149 Esch an der Alzette, 25, rue de Lallange.
H. R. Luxemburg B 29.614.

AUFLÖSUNG

An diesem zwanzigsten August des Jahres neunzehnhundertsiebenundneunzig.

Ist vor dem unterzeichneten Camille Mines, Notar mit Amtssitz in Redingen.

Erschienen:

Herr Georg Peter Rockel, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Pratz,
handelnd einerseits in seiner Eigenschaft als alleinzeichnungsberechtigter Geschäftsführer der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, 17, rue des Pommiers,
und andererseits als Bevollmächtigter von Herrn Bjarne Lynggaard, Spediteur, wohnhaft in Padborg, Dänemark, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 14. August 1997, welche mit dieser Urkunde einregistriert werden wird.

Sodann belegte Herr Rockel anhand des Aktienregisters, dass die Vertretenen zusammen alle 2.187 ausgegebenen Aktien der TRIOLUX S.A. halten, einer Aktiengesellschaft in Abwicklung mit Sitz in Esch an der Alzette, 25, rue de Lallange, eingeschrieben im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Nummer B 29.614.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch eine Urkunde des amtierenden Notars, mit damaligem Amtssitz in Clerf, vom 17. November 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 94 vom 11. April 1989. Die Satzung wurde mehrmals geändert, zuletzt durch Urkunde vom 11. April 1995, und der Beschluss, die Gesellschaft aufzulösen und zugleich die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg zum Liquidator zu bestellen, wurde durch die ausserordentliche Generalversammlung vom 26. Juli 1996 gefasst und von dem amtierenden Notar beurkundet.

Der Bericht des Liquidators wurde den Gesellschaftern vorgelegt, welche in einer ausserordentlichen, privatschriftlich beurkundeten Generalversammlung vom 14. August 1997 Herrn Bjarne Lynggaard, vorgeannt, zum Liquidationskommissar bestimmten.

Der Bericht des Kommissars liegt den Gesellschaftern vor.

Dies vorausgeschickt erklärte der Erschienene, namens aller Aktionäre eine ausserordentliche Generalversammlung der TRIOLUX S.A. (in Abwicklung) abzuhalten, und er ersuchte den amtierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

1° Die Berichte des Liquidators und des Liquidationskommissars werden entgegengenommen und einstimmig genehmigt.

Die vorgelegte und geprüfte Liquidations-Schlussbilanz zum 30. Mai 1997 wird einstimmig genehmigt.

2° Dem Liquidator und dem Liquidationskommissar wird in getrennter Abstimmung einstimmig Entlastung erteilt.

3° Die TRIOLUX S.A. ist damit abgewickelt und liquidiert.

Die Bücher und Schriftstücke der Gesellschaft werden auf die Dauer von fünf Jahren hinterlegt in DK-6330 Padborg, Am Hermesvej, 19.

4° BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., vorgeannt, verzichtet zugunsten von Herrn Bjarne Lynggaard, vorgeannt, auf ihre gesellschaftsrechtlichen Ansprüche als Inhaberin von sieben Aktien an die Liquidationsmasse. Herr Lynggaard übernimmt die vollständige Liquidationsmasse, und im Gegenzug verpflichtet er sich, alle etwaigen Forderungen an die Gesellschaft, welche in Zukunft geltend gemacht werden könnten, sowie die Kosten der Liquidation zu übernehmen.

Kosten

Die Auslagen und Kosten, welche der Liquidationsmasse aus dieser Urkunde entstehen, werden geschätzt auf LUF 30.000,-.

Worüber Urkunde, nachdem der amtierende Notar dem ihm persönlich bekannten Komparenten alles Vorstehende vorgelesen und erläutert hatte, unterschrieben beide in Redingen, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt, diese Urkunde.

Gezeichnet: C. Mines, P. Rockel.

Enregistré à Redange, le 21 août 1997, vol. 396, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Redingen, den 28. August 1997.

C. Mines.

(32415/577/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

TERRASUD S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 15, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 32.554.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 30. Mai 1997
von 14.00 bis 14.15 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der von Kommissar geprüfte Jahresabschluss zum 31. Dezember 1996, umfassend die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 1996, werden genehmigt.

Zweiter Beschluss

Den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1996 Entlastung erteilt.

Dritter Beschluss

Der im Jahresabschluss ausgewiesene Verlust vom LUF 23.425 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Vierter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1997 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
M. Braun

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1997, vol. 497, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32413/577/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

YGREK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxemburg B 29.180.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège à Luxembourg, le 5 mai 1997 que les organes de la société se composent comme suit:

- Monsieur Robert Becker, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Claude Cahen, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Madame Liette Gales, demeurant à Waldredimus, administrateur;
- Madame Myriam Useldinger, demeurant à Schoenfels, commissaire aux comptes.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 496, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32421/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

TÜRKIYE GARANTI BANKASI A.S.

Siège social: Turquie, Istanbul.
 Luxembourg Branch: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 44.704.

Le bilan non consolidé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

TÜRKIYE GARANTI BANKASI A.S.

P. Girault M. Agabeyoglu

(32416/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

TÜRKIYE GARANTI BANKASI A.S.

Siège social: Turquie, Istanbul.
 Luxembourg Branch: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 44.704.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1997, vol. 496, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

TÜRKIYE GARANTI BANKASI A.S.

P. Girault M. Agabeyoglu

(32417/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

**VIERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT KIRCHBERG, G.m.b.H.,
 Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.
 H. R. Luxemburg B 17.374.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1996, eingetragen in Luxemburg, den 27. August 1997, vol. 497, fol. 6, case 8, ist am 2. September 1997 im Handelsregister Luxemburg hinterlegt worden.

Zweck Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. August 1997.

Für die Gesellschaft

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Unterschrift

(32418/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

WINFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
 R. C. Luxembourg B 51.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 60, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

(32420/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

BARTOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 33.534.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 24 juillet 1997, que Monsieur Ahti Villpula, demeurant à B-1428 Lillois Witterzee, 15, avenue Tendraie, Monsieur Peter Sevelius, demeurant à B-1050 Bruxelles, 228, avenue Franklin Roosevelt, et Monsieur Hervé Poncin, demeurant à B-4870 Trooz, 75, rue des Croisettes, ont été nommés administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2003.

Monsieur Jean Reuter, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, a été nommé commissaire aux comptes. Son mandat de commissaire prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2003.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1997.

BARTOLA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32452/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1997.

FONDATION AMIPERAS, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 26, Dernier Sol.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponible	1.238.756,-	Fonds Propres	1.238.756,-

COMPTE RESULTAT 1995

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais de concert	134.562,-	Dons	782.145,-
Frais de port et de banque	750,-	Produit brut du concert	358.000,-
Dépenses faites dans un but social st. art. 2 des statuts	118.525,-	Produits financiers	4.499,-
Excédent	890.807,-		
	<u>1.144.644,-</u>		<u>1.144.644,-</u>

BUDGET POUR 1996

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Dépenses d'ordre social	600.000,-	Dons etc.	500.000,-
Frais d'administration	50.000,-	Autres recettes	250.000,-
Excédent	100.000,-		
	<u>750.000,-</u>		<u>750.000,-</u>

Le Conseil d'Administration

Jean Krier, Joseph Wohlfart, Jean Jemming, Victor Wolff, Jean Dondelinger, Constant Franssens, Marco Fritsch, Paul Koster, François Dahm, Emile Kalmes, Raymond Kauffman, Edmée Mangers-Anen, Mady Nurenberg, Jean-Pierre Rehlinger.

Copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1997, vol. 496, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32422/999/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.

FONDATION AMIPERAS, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 26, Dernier Sol.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponible	1.780.481,-	Fonds Propres au 1 ^{er} janvier 1996	1.238.756,-
	<u>1.780.481,-</u>	Excédent	541.725,-
			<u>1.780.481,-</u>

COMPTE RESULTAT 1996

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Droit d'auteur	11.800,-	Dons	514.300,-
Frais de port	4.752,-	Produit brut du concert	269.000,-
Frais de banque	624,-	Produits financiers	15.146,-
Dépenses sociales	239.545,-		
	<u>256.721,-</u>		<u>798.446,-</u>
Excédent	541.725,-		
	<u>798.446,-</u>		<u>798.446,-</u>

BUDGET POUR 1997

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Dépenses sociales	800.000,-	Dons etc.	600.000,-
Frais d'administration	20.000,-	Autres recettes	300.000,-
Excédent	80.000,-		
	<u>900.000,-</u>		<u>900.000,-</u>

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1997, vol. 496, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32423/999/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 1997.